

Séance du 19 DÉCEMBRE 2008



L'an deux mil huit, le **19 DÉCEMBRE à 20 heures**.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
 Mme SERIEYS Janine, M. CAUBET Octave, Mme VERRECCHIA Brigitte, M.
 DESPLANCHES Jean-Pierre, Maires-Adjointes,
 M. ROMBI Jean-François, Mme JOLY Elisabeth, M. LEROY Christophe, M. TIXIER
 Thierry, Mme MISSAOUI Sandrine, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE
 Michèle, Mlle DELORME Stéphanie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme COLLIGNON Françoise,

Absents : M. BAC Alexandre,

Pouvoirs : Mme COLLIGNON Françoise donne pouvoir à Mme SERIEYS Janine

Secrétaire de séance : Mme VERRECCHIA Brigitte

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	13	14

Date de la convocation
10 décembre 2008

Date d'affichage
12 décembre 2008

Le compte rendu du conseil municipal du 31 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Décisions modificatives
- Augmentation des horaires de l'adjoint technique territorial préposé au restaurant scolaire
- Rectificatif du délégué suppléant du P.N.R.G.F.
- Affaires et informations diverses

1 – Décisions modificatives

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous devons effectuer diverses décisions modificatives comme suit :

Décision modificative : Amortissement des subventions d'équipement versés (2006 : participation enfouissement réseaux chemins Fontenelle et Rocher Cailleau à amortir pendant 15 ans)

FD art.6811 (dot. Amrt.immos incorp et corp.)	+ (plus) 1.195,59 €	} Chap. 042 : +1.195,59 € Chap. 040 : + 1.195,59 € Chap. 023 : - 1.195,59 € Chap. 021 : - 1.195,59 €
IR art.280415 (Amrt.subv. équip. Groupement)	+ (plus) 1.195,59 €	
FD art.023 (virement à la section invest.)	- (moins) 1.195,59 €	
FR art 021 (virement de la section fonct.)	- (moins) 1.195,59 €	

Décision modificative : section d'investissement : chapitre 21 immo. Corporelles et chapitre 23 immo. En cours

ID art.2135 (installation générale : enseigne bibliothèque)	+ (plus) 515,00 €	} Chap. 21 : + 2.901,00 € Chap. 23 : + 13.688,00 € Chap 23 : - 16.589,00 €
ID art.2152 (installation voirie : panneaux RD 16)	+ (plus) 716,00 €	
ID art.2161 (œuvre d'art : tableau accueil mairie)	+ (plus) 190,00 €	
ID art.2183 (matériel bureau et info. : ordi et douchette code biblio)	+ (plus) 730,00 €	
ID art.2184 (mobilier. : bibliothèque)	+ (plus) 750,00 €	
ID art.2313 (immo. En cours construct°. Etanchéité toit école)	+ (plus) 13.688,00 €	
ID art.2318 (autre immo. En cours)	- (moins) 16.589,00 €	

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ÉMET un avis favorable aux décisions modificatives n°3/2008.

(ID : Investissement Dépense) (IR : Investissement Recette) (FD : Fonctionnement Dépense) (FR : Fonctionnement Recette)

2 – Augmentation des horaires de l'adjoint technique territorial préposé au restaurant scolaire

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'adjoint technique territorial préposé au restaurant scolaire effectue les horaires suivants du lundi au vendredi : 11h00 à 14h00, soit 12h00 par semaine (annualisés à 9h30 par semaine).

Cependant, compte-tenu de la disposition des nouveaux locaux du restaurant scolaire, elle n'a pas suffisamment de temps pour effectuer la remise en état de ceux-ci après son service en cuisine.

Aussi, il lui a été proposé d'augmenter son temps hebdomadaire à 14h30 (annualisés à 11h30) comme suit : Lundi, mardi, et jeudi : 11h00 à 14h30 ; Vendredi : 11h00 à 15h00

Après son acceptation écrite du 20 octobre 2008, le comité technique paritaire du centre de gestion a été consulté pour avis. Celui-ci a rendu un avis favorable en date du 20 novembre 2008.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE la délibération du 28/03/2003 créant un emploi d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 12h00 hebdomadaires (annualisés à 9h30 par semaine) comme suit : *A compter du 1^{er} janvier 2009 la durée hebdomadaire de cet agent nommée au grade de d'adjoint technique territorial de deuxième classe sera portée à 14h30 par semaine soit 11h30 annualisées.*

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par M. le Maire à cet emploi seront inscrits au budget communal, au chapitre 012, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

3 – Rectificatif du délégué suppléant du P.N.R.G.F.

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération du 21/03/2008 nommant le délégué suppléant au P.N.R.G.F. M. BAC Alexandre.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité,

RAPPELE la délibération du 21/03/2008 nommant les délégués :

- Membres titulaires : M. BACQUÉ Pierre, Mme MISSAOUI Sandrine
- Membres suppléants : M. BAC Alexandre, Mme OZANNE Michèle

MODIFIE la délibération du 21/03/2008 comme suit : *nomination du délégué suppléant à la place de M. BAC Alexandre : M. Christophe LEROY.*

4 – Affaires et informations diverses

Instauration d'une participation voies et réseaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à une réunion au syndicat d'électrification celui-ci préconise de prendre une délibération avant le 31 décembre 2008 sur les voies et réseaux

En effet, il faut instaurer une participation pour voies et réseaux dans le cas où un particulier, un agriculteur ou une société souhaiterait bénéficier du réseau électrique alors que celui-ci ne va pas jusqu'à leur propriété ou de l'augmentation de l'intensité d'un poste électrique.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

INSTAURE une participation pour voies et réseaux.

Travaux en urgence étanchéité du toit de l'école

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'étanchéité du toit terrasse de l'école ont été commandés en urgence. Ceux-ci s'effectueront pendant les vacances de Noël. Le montant s'élève à 13.649,40 €TTC. Ce dossier est suivi par Mme VERRECCHIA, adjointe chargée des travaux des bâtiments.

Vœux et inauguration

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire se tiendront dans la salle polyvalente le samedi 17 janvier 2009 à 11h00.

Les vœux aux employés communaux se feront le jeudi 08 janvier 2009 à 17h30.

L'inauguration de la médiathèque aura lieu le samedi 31 janvier 2009.

Remerciements de M. RENARD Jean-Luc

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. RENARD Jean-Luc, adjudant chef, remerciant le conseil municipal pour le repas d'adieu donné le 03 octobre dernier à l'occasion de la fermeture du CPI.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 h 35*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**